

Indur XL fresh**RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Indur XL fresh

Code du produit : 109594E

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant sols

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution du produit : 0.5 % - 10.0 %

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisations identifiées : Nettoyant sols. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage
Nettoyant sols. Procédé manuel

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéSociété : Ecolab BVBA
Noordkustlaan 16C
1702 GROOT-BIJGAARDEN, Belgique +32 (0)2 467 51 11
(Belgique)
Info.be@Ecolab.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du centre anti-poison : 070 245 245 Numéro du Centre antipoison Belgique

Date de Compilation/Révision : 28.01.2019
Version : 1.3**RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)****produit pur**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Indur XL fresh

produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

produit pur

Pas une substance ni un mélange dangereux.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

produit pur

Étiquetage exceptionnel pour : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
mélanges spéciaux

2.3 Autres dangers

produit pur

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

produit pur

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Sels inorganiques	85586-07-8 287-809-4 01-2119489463-28	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318	>= 1 - < 2.5
3-Butoxy-2-propanol	5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 1 - < 2.5
Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	68920-66-1 500-236-9 01-2119489407-26	Irritation cutanée Catégorie 2; H315	>= 1 - < 2.5

produit à la dilution d'emploi conseillée

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

produit pur

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

Indur XL fresh

- | | |
|---------------------|--|
| En cas d'ingestion | : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas d'inhalation | : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |

produit à la dilution d'emploi conseillée

- | | |
|---------------------------------|--|
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer abondamment à l'eau. |
| En cas de contact avec la peau | : Rincer abondamment à l'eau. |
| En cas d'ingestion | : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas d'inhalation | : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|--|
| Traitement | : Aucune mesure spécifique n'a été identifiée. |
|------------|--|

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

produit pur

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Aucun(e) à notre connaissance. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ininflammable et incombustible. |
| Produits de combustion dangereux | : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|---|--|

Indur XL fresh

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

produit pur

Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

produit pur

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

produit pur

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Indur XL fresh

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

produit pur

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

produit pur

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : -5 °C à 40 °C

produit à la dilution d'emploi conseillée

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit pur

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

produit pur

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acétate de benzyle	140-11-4	VLE 8 hr	10 ppm 62 mg/m ³	BE OEL

8.2 Contrôles de l'exposition

produit pur

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les

Indur XL fresh

travailleurs.

Mesures de protection individuelle

- | | |
|--|---|
| Mesures d'hygiène | : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. |
| Protection des yeux/du visage (EN 166) | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection des mains (EN 374) | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection de la peau et du corps (EN 14605) | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection respiratoire (EN 143, 14387) | : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail. |

produit à la dilution d'emploi conseillée

Mesures techniques appropriées

- | | |
|---------------------------|--|
| Mesures d'ordre technique | : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs. |
|---------------------------|--|

Mesures de protection individuelle

- | | |
|--|---|
| Mesures d'hygiène | : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. |
| Protection des yeux/du visage (EN 166) | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection des mains (EN 374) | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection de la peau et du corps (EN 14605) | : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection respiratoire (EN 143, 14387) | : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail. |

Indur XL fresh**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

	produit pur	produit à la dilution d'emploi conseillée
Aspect	: liquide	liquide
Couleur	: vert	vert clair
Odeur	: Parfums, produits parfumés	plaisante
pH	: 7.3 - 8.3, 100 %	7.4 - 7.5
Point d'éclair	: Non applicable, N'entretient pas la combustion.	
Seuil olfactif	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Taux d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Densité de vapeur relative	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Densité relative	: 0.997 - 1.003	
Hydrosolubilité	: soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Décomposition thermique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Viscosité, cinématique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Propriétés explosives	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.	

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Indur XL fresh

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

produit pur

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

produit pur

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Indur XL fresh

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Sels inorganiques
DL50 Rat: 1,800 mg/kg

3-Butoxy-2-propanol
DL50 Rat: 2,500 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée : 3-Butoxy-2-propanol
DL50 Rat: 2,193 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

produit pur

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Indur XL fresh

Ingestion	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Exposition chronique	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

produit pur

Contact avec les yeux	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Contact avec la peau	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Inhalation	: Aucun symptôme connu ou attendu.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Contact avec les yeux	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Contact avec la peau	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Inhalation	: Aucun symptôme connu ou attendu.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

produit pur

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement	: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
----------------------------	--

Produit

Toxicité pour les poissons	: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons	: Sels inorganiques 96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 3.6 mg/l Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated CL50 Poisson: > 100 mg/l
----------------------------	--

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: Sels inorganiques 48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 4.7 mg/l 3-Butoxy-2-propanol
--	---

Indur XL fresh

48 h CE50: > 1,000 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : Sels inorganiques
72 h CE50 *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes): > 20 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

Composants

Biodégradabilité : Sels inorganiques
Résultat: Facilement biodégradable.

3-Butoxy-2-propanol
Résultat: Facilement biodégradable.

Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated
Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

produit pur

Produit : Le produit dilué peut-être envoyé vers les égouts.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

Indur XL fresh

provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet : Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Produit : Le produit dilué peut-être envoyé vers les égouts.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

produit pur

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

Indur XL fresh

- 14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : moins de 5 %: Agents de surface non ioniques
 Autres constituants: Parfums
 Agents conservateurs:
 Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)
 Allergènes:
 Hexyl cinnamal
 Salicylate de benzyle
 d-limonène
 Citronellol
 Coumarin
 Geraniol

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

- Autres réglementations : NL: PGS 15 (en cas de ADR 5.2; PGS 8), Vlaanderen : Vlarem II bis

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classification	Justification
Pas une substance ni un mélange dangereux.	Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

Indur XL fresh

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de

Indur XL fresh

mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe : Scénarios d'exposition

Scénario d'exposition: Nettoyant sols. Procédé manuel

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC10** Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale : Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : non

Protection respiratoire : non

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale : Vitesse de ventilation par heure 1

Indur XL fresh

Protection de la peau : Oui : Voir rubrique 8

Protection respiratoire : non

Scénario d'exposition: Nettoyant sols. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC10** Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : non

Protection respiratoire : non

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : Oui : Voir rubrique 8

Indur XL fresh

Protection respiratoire : non

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC11** Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et
mesures de gestion des
risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : non

Protection respiratoire : non